

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 23T01**  
**CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE**  
**LOT 4 – SERRURERIE**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de travaux n° 23T01, lot 4, conclu avec la société SERBAT pour la construction d'un équipement petite enfance à Crépy-en-Valois,

Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions des articles L2194-1, R.2194-7 et R.2194-8,

Considérant les ajustements de fin de chantier incluant la suppression d'éléments extérieurs et intérieurs non nécessaires, et l'ajout de prestations concernant l'éponyme, le décor et certaines grilles de ventilation,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un avenant n°1 est conclu avec la société SERBAT, titulaire du lot 4 *serrurerie* du marché 23T01, modifiant le montant du marché.

**Article 2 :**

L'avenant comprend des moins-values pour un montant de - 32.264,02 €/HT et des plus-values pour un montant de 14.560 €/HT.  
Son montant s'élève à - 17.704,02 €/HT (- 21.244,82 €/TTC), portant le montant total du marché à 64.115,91 €/HT (76.939,10 €/TTC), soit une diminution du montant du marché de 21,64 %.

**Article 3 :**

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 5 février 2025,

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

0 6 FEV. 2025



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20250205-DEC2025-16-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2025  
Date de réception préfecture : 06/02/2025